

Les 18 au 57, Bd de Strasbourg.

Pour la plupart coiffeuses sans-papiers d'origines africaines, les 18 salariés du salon de coiffure du 57 Bd de Strasbourg, à Paris, étaient illégalement payés "à la tâche", quand ils l'étaient, pour 200 à 400 euros par mois, alors qu'ils travaillaient 6 jours sur 7, de 9h à 23h, dans des conditions de travail d'un autre temps.

Ils se sont mis en grève le 22 mai dernier et ont obtenu des contrats de travail sous la pression de la CGT. Mais le 8 juillet, leur employeur a procédé à un dépôt de bilan, conduisant les salariés à déposer une plainte le 6 août pour «traite d'êtres humains, travail dissimulé et faillite frauduleuse». Depuis, ces salariés se relaient courageusement pour occuper leur lieu de travail, malgré les menaces et la peur de représailles.

Le 8 septembre 2014, le Collectif des cinéastes pour les "sans-papiers" a pris sous sa protection les 18 grévistes du 57, Bd de Strasbourg et a alerté les Ministères de l'Intérieur, du Travail et de la Justice sur leur situation et les pressions intolérables qu'ils subissaient.

N'ayant obtenu aucune réponse des trois ministères concernés, le Collectif a décidé de réaliser un nouveau film, le 4ème en 20 ans, et de lancer une nouvelle campagne appelant à la régularisation immédiate des grévistes du 57. "Contre la traite des êtres humains, au nom de la dignité humaine, un Etat de droit se doit de protéger tous ceux qui travaillent sur son territoire."

Projection du film/manifeste suivie d'une Conférence de Presse :

Cinéma le Louxor, mercredi 22 octobre 2014, à 10h30

(en présence de nombreux artistes dont nous vous communiquerons les noms ultérieurement)

La confirmation de votre présence est impérative par retour de mail

La campagne (affichage, 4 pages, site Internet, pétition...) sera lancée en direct, via toutes les plateformes de partages, réseaux sociaux, associations de soutiens aux "sans-papiers"...

Le film/manifeste sortira le même jour dans des centaines de cinémas en France.

Le lendemain, jeudi 23 octobre, les 18 salariés sont convoqués devant le Tribunal de Grande Instance, où ils risquent fortement d'être expulsés du local qu'ils occupent.

Quinze d'entre eux sont toujours "sans-papiers" mais étaient jusque-là protégés par leur grève.

Ils seraient alors rejetés dans l'ombre et la clandestinité, et pourraient à tout moment être expulsés du territoire national.